



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SERNAM

Question écrite n° 41434

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le devenir du service national de messagerie (SERNAM). Il semble que le président Gallois ait retenu comme solution de filialiser le SERNAM dès janvier 2000 avec à terme sa privatisation au sein du groupe Géodis après une fusion avec Calberson. Cette solution pourrait avoir comme conséquence, la suppression de 4 600 emplois de cheminots et de salariés. Or, il existe une solution alternative qui consisterait à maintenir le domaine messagerie intégré en totalité dans la SNCF et à nouer des coopérations avec les services publics de messagerie en France et en Europe. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

La situation financière du SERNAM s'est dégradée de manière ininterrompue depuis plusieurs années en dépit des divers plans de redressement qui se sont succédé. Il convenait donc de tirer les leçons de ces échecs passés en proposant de véritables perspectives d'avenir pour ce service. Celui-ci, dans un contexte européen caractérisé par la restructuration des entreprises du secteur de la messagerie, doit en effet s'adapter, tant au niveau des structures que des stratégies. Dans ce cadre, au cours des derniers mois, plusieurs solutions ont fait l'objet d'un examen approfondi avec pour objectif de valoriser les atouts spécifiques du SERNAM. Les organisations syndicales représentatives ont été régulièrement consultées aux différentes phases de l'évolution de ce dossier. Cet examen a montré que l'avenir de ce service passait par son adossement à un partenaire intérieur, nécessitant au préalable la filialisation de cette activité. A la fin de 1999, la SNCF s'est orientée, après une large consultation des partenaires potentiels, vers une reprise du SERNAM par GEODIS. Sa filialisation est intervenue le 1er février 2000, et l'entrée de GEODIS au capital de la nouvelle filiale interviendra dans les prochains mois. Une telle solution a notamment comme avantage de faire jouer des synergies techniques et opérationnelles avec la société Calberson, filiale de GEODIS. De plus, la perspective d'un partenariat entre les activités de messagerie et de logistique de La Poste et de GEODIS, qui est envisagé, donnerait au SERNAM de nouvelles chances. Enfin, il apportera à GEODIS sa compétence dans le domaine ferroviaire, qui constitue indéniablement un des atouts importants de la messagerie de l'avenir. Bien entendu, le ministre de l'équipement, des transports et du logement attache une importance particulière aux aspects sociaux du projet. Dès l'origine, le président de la SNCF a insisté sur les garanties qui seront données au personnel concerné. Une concertation est actuellement en cours sur l'accompagnement du changement de statut juridique du SERNAM, l'objectif étant d'aboutir à un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41434

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 2000, page 806

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2890